



COMMUNE DE BORNEL

ARRETE N° 2026 – 0129

ARRETE PORTANT

RESTRICTION DE CIRCULATION

INTERDICTION DE STATIONNER A PROXIMITE DES TRAVAUX

LIMITATION DE VITESSE A 30 KM

Rue du 11 Novembre

Voie communale de BORNEL vers Puiseux le Hauberger

NOUS, Maire de la Commune de Bornel, Oise,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales L 22.11-1, L 22.12-5 et L 22.13-2,

VU le Code la Route,

VU le Code Pénal,

VU la loi N°82-213 du 02 MARS 1982 modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

VU le décret N°86-475 du 14 Mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation et modifiant certaines dispositions du Code de la Route,

VU la circulaire N°86-230 du 17 Juillet 1986 relative à l'exercice des pouvoirs de police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat en matière de circulation routière,

VU l'arrêté du 24 Novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU la demande formulée par la Société ROGER SAS domiciliée au 7 Bis Rue François Foucard – 98770 MONTREUIL SUR PETE en date **du 15 octobre 2026**.

CONSIDERANT que des travaux de curage de fossés doivent être entrepris par l'Entreprise ROGER SAS mandatée par SUEZ sur la **Rue du 11 Novembre - Voie communale de BORNEL vers Puiseux le Hauberger** à **partir du rond-point du Collège jusqu'au chemin desservant la Déchetterie à compter du MARDI 20 OCTOBRE 2026 jusqu'au MARDI 27 OCTOBRE 2026**.

CONSIDERANT que ces travaux vont apporter une gêne dans la circulation,

CONSIDERANT qu'il y a lieu **d'INTERDIRE** le stationnement (gênant) à tous les véhicules pendant toute la durée des travaux à proximité des travaux.

CONSIDERANT que des véhicules empruntent cette voie, la vitesse de tous les véhicules sera limitée à 30 km/heure à proximité des travaux.



COMMUNE DE BORNEL

ARRETONS

Article 1 : La circulation de tous les véhicules, cycles cyclomoteurs, vélomoteurs s'effectuera par alternat à la hauteur des travaux sur un seul côté de la voie ci-dessous mentionnée et le stationnement sera interdit à proximité des travaux :

Rue du 11 Novembre - Voie communale de BORNEL vers Puiseux le Haubergier :

à partir du rond-point du Collège jusqu'au chemin desservant la Déchetterie à compter du MARDI 20 OCTOBRE 2026 jusqu'au MARDI 27 OCTOBRE 2026.

Cette restriction de circulation et de limitation de vitesse devra être matérialisée par les panneaux de signalisation conforme à la réglementation.

L'alternat de circulation se fera par la pose obligatoire de feux tricolores.

Article 2 : Le stationnement (gênant) des véhicules sera INTERDIT à proximité du chantier.

Cette interdiction de stationnement devra être matérialisée par les panneaux réglementaires à la signalisation.

Article 3 : Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone des travaux, excepté pour les véhicules affectés au chantier.

Article 4 : Les dépassements sur l'emprise de chantier sont interdits quels que soient les voies laissées libres à la circulation.

Article 5 : La signalisation avancée et la signalisation de position conforme à l'instruction générale sur la signalisation routière seront mises en place conformément à la réglementation. La pose et l'entretien de l'ensemble de la signalisation seront à la charge de l'entreprise.

Article 6 : Les infractions aux instructions du présent arrêté seront poursuivies et réprimées conformément aux règles en vigueur.

Article 7 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

Article 8 : La réglementation édictée à l'article 1^{er} et 2 cessera dès la fin des travaux et l'enlèvement de la signalisation.

Article 9 : Ampliations à :

- Madame la Commandante commandant la Brigade de MERU.
- La Police Municipale.
- Entreprise ROGER SAS.



A BORNEL, le
Le Maire,

16 OCT. 2026

Frédéric FORET.

COMMUNE DE BORNEL

Rue de l'Eglise – 60540 Bornel

☎ 03.44.08.50.13 - ✉ urbanisme@mairie-bornel.fr